

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-01-17/B-00075
Propriétaire(s) : Wellings of Stittsville Inc. et Extencicare Canada Inc.
Emplacement : 5731, chemin Hazeldean
Quartier : 6 - Stittsville
Description officielle : partie du lot 27, concession 12
Zonage : AM9, O1R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite céder une partie de son bien-fonds à la propriétaire du bien-fonds voisin à l'ouest, situé au 20, cour Cedarow (Société canadienne d'hypothèques et de logement).

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession et d'une concession de servitude. Le terrain qui sera disjoint est représenté par les parties 3, 16, 18, 22, 24 et 34 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Il est enclavé et couvre 417,2 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera fusionnée avec le terrain situé au 20, cour Cedarow.

Le terrain qui sera conservé figure sur ledit plan joint à la demande. Il a une profondeur et une façade irrégulière. Sa superficie est de 28 270 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante située au 5731, chemin Hazeldean.

Il est aussi proposé d'établir une servitude/emprise sur les parties 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 23 dudit plan aux fins de gestion des eaux pluviales au bénéfice de la propriétaire du 20, cour Cedarow.

LA DEMANDE indique qu'une demande réciproque (D08-01-17/B-00074) a été présentée par la propriétaire du 20, cour Cedarow, dans le cadre d'un échange mutuel de terrains.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.